



La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes

La Région agit pour le sport

# Le Club des Archers du Gavot



est heureux de vous inviter à son concours en  
salle **Pierre CROMMEN**

qui aura lieu les 19 et 20 octobre 2019

Au gymnase Collège du Pays de Gavot – Gremey, 701 RTE du Collège, 74500 Saint-Paul-en-Chablais (parcours fléché) Coordonnées GPS : 46°22'3.12"N et 6°36'42.41"E

**Concours 2 x 18 mètres, qualificatif aux championnats de France.**

**Rythme ABCD, sans finales.**

**4 départs : le samedi après-midi, le samedi soir, le dimanche matin et le dimanche après-midi.**

<b>HORAIRES</b>	<b>SAMEDI APRES MIDI CRJ*</b>	<b>SAMEDI SOIR</b>	<b>DIMANCHE MATIN</b>	<b>DIMANCHE APRES MIDI</b>
Ouverture du Greffe	12H30	17H45	8H00	12H45
Entraînement à distance sur cibles	13H00-13H30	18H15-18H45	08H30-09H00	13H15-13H45
Début du concours	13H30	18H45	09H00	13H45

\*Les places seront réservées jusqu'à 10 jours avant la compétition. Passé ce délai, la compétition est ouverte à toutes les catégories.

Possibilité d'annuler le départ du samedi soir ou du dimanche matin s'il n'y a pas assez d'inscrits.

**Les tirs pour les arcs classiques s'effectueront sur blason de 40cm, pour les arcs à poulies sur tri-spots verticaux de 40cm.**

**Les tireurs classiques souhaitant tirer sur tri-spots le signaleront à l'inscription. Aucune modification ne sera acceptée au greffe.**

**ARBITRES :** Thierry Jallon - Hugue Dupuich

## **INSCRIPTIONS**

Poussins, Benjamins, Minimes : 7 Euros

Autres Catégories : 10 Euros

Greffe : Licence papier ou dématérialisée avec photo ou justificatif officiel d'identité.

Tirs : Tenue réglementaire et chaussures de sports exigées.

Podium : Tenue blanche ou de club exigée.

Une buvette avec sandwiches, pâtisseries et boissons sera à votre disposition durant toute la compétition.

Les inscriptions sont à renvoyer au plus tard le **16 octobre 2019** par mail à :

[concours.gavot@gmail.com](mailto:concours.gavot@gmail.com)